

Questions générales

Qu'est-ce que le paiement électronique signifie pour moi ?

Le paiement électronique signifie que vous recevez vos fonds directement sur votre compte. Il n'y a pas d'attente pour l'envoi du chèque, il est inutile de faire un dépôt bancaire ou de payer des frais d'encaissement de chèque pour accéder à vos fonds. Vous disposez de votre argent dès que le paiement est consigné sur votre compte.

Quelles sont mes options ?

Vous disposez de deux (2) options pour recevoir votre paiement électronique :

- carte de débit ;
- virement automatique sur votre compte courant existant.

Quelle est ma meilleure option ?

Pour choisir l'option la plus adaptée à vous et à votre famille, vous devez réfléchir sur la façon dont vous dépensez votre argent.

La carte de débit porte le logo Mastercard et peut être utilisée partout où Mastercard est accepté. Vous pouvez utiliser la carte pour acheter des provisions, des chaussures et des vêtements, des articles ménagers et des fournitures scolaires, payer des réparations de véhicule, effectuer des paiements mensuels en ligne, retirer des espèces en cas de besoin, etc. Si c'est ainsi que vous utilisez actuellement vos subventions, alors la carte de débit est le bon choix pour vous.

Si vous utilisez vos fonds pour effectuer un versement unique, par exemple pour payer un loyer, un prêt ou des frais de scolarité, le virement automatique pourrait être une meilleure option.

Puis-je choisir de recevoir un chèque papier au lieu d'un paiement électronique ?

Non.

Le Bureau des services à l'enfance et aux familles (Office of Children and Family Services, OCFS) de l'État de New York, en partenariat avec les agences du Département local des services sociaux du district (Local District Department of Social Services), est passé à un système de paiement électronique. Nous pensons que ce processus de paiement offre à nos clients de nombreux avantages, notamment plus de flexibilité et de facilité d'utilisation.

Quand vais-je recevoir mon premier paiement ?

Si vous avez récemment été autorisé(e) à recevoir des paiements par l'intermédiaire de votre Département local des services sociaux du district, votre agent(e) sera en mesure de vous indiquer une date approximative à laquelle vous pouvez vous attendre à ce que les paiements commencent. Un certain nombre de facteurs détermineront votre date de paiement effective, notamment, mais sans s'y limiter, l'option de paiement que vous choisirez, et la date à laquelle vous demandez réellement l'option de virement automatique sur votre compte, ou quand vous recevez et activez la carte de débit. Dans les mois qui suivent, votre paiement devrait être déposé sur votre compte sous 1 à 2 jours ouvrés à compter du lancement du processus de paiement par votre Département local des services sociaux du district.

Et si je change d'adresse ?

Pour communiquer votre changement d'adresse, vous devrez contacter l'agent(e) de votre Département local des services sociaux. Le représentant du service client de KeyBank ou le représentant NYEPAY **ne pourra pas** vous aider à effectuer ce changement.

Il est important de tenir votre agent(e) informé(e) de tout changement dans votre situation, y compris les changements d'adresse, car cela détermine l'envoi des informations sur le programme, des cartes de remplacement, des recertifications ou d'autres informations.

Et si je change de nom ?

Pour communiquer votre changement de nom, vous devez contacter votre agent(e) au Département local des services sociaux du district. Le représentant du service client de KeyBank ou le représentant NYEPAY **ne pourra pas** vous aider à effectuer ce changement. Un changement de nom nécessitera un

amendement à l'accord de subvention ou des modifications d'autres informations sur l'historique du dossier.

Une fois le changement effectué par le district local, l'OCFS avisera KeyBank d'émettre une nouvelle carte de débit reflétant le changement. Si vous utilisez l'option de virement automatique, vous devrez en informer votre banque ainsi que le district local.

Vais-je toujours recevoir des relevés de versement mensuels ? Comment dois-je faire pour connaître le montant de mon paiement ?

Vous pouvez consulter votre relevé de versement mensuel en consultant le site : <https://sbp.ocfs.ny.gov/nyepay/>. Votre relevé de versement présentera les informations contenues dans votre accord de subvention. Lors de votre première connexion, vous devrez créer un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Si vous choisissez une carte de débit comme option de paiement, vous pouvez demander qu'un relevé mensuel sur papier vous soit envoyé par la poste en appelant le service client de KeyBank au 866 295 2955 ou en vous connectant en ligne à : www.key2benefits.com. Une fois connecté, répondez à la question « Paper Transaction History Information » (Informations sur l'historique des transactions papier) au bas de la page Cardholder Information (Informations sur le titulaire de la carte). Une fois ce service demandé, vous recevrez un relevé mensuel par la poste jusqu'à ce que vous décidiez de le désactiver.

Pour les personnes qui choisissent le virement automatique, les relevés mensuels dépendent des accords signés avec votre banque et de votre pratique bancaire actuelle.

[\[top\]](#)

Questions sur le virement automatique

Comment dois-je sélectionner l'option de virement automatique ?

Il existe deux (2) façons de s'inscrire au virement automatique.

- Connectez-vous au site internet de l'OCFS à partir de n'importe quel ordinateur bénéficiant d'un accès à internet à l'adresse : <https://sbp.ocfs.ny.gov/nyepay/>. Suivez les instructions à l'écran.
- Si vous n'avez pas accès à un ordinateur bénéficiant d'une connexion internet, vous pouvez demander un formulaire d'inscription au virement

automatique pour les subventions d'adoption en appelant le 1 (877) 437 7855. Un formulaire d'inscription vous sera envoyé par la poste. Vous devez dûment remplir le formulaire et le retourner avec une copie d'un chèque annulé qui montre votre acheminement bancaire et les informations bancaires des comptes courants.

Comment dois-je faire pour modifier les coordonnées bancaires ou de compte courant ?

Connectez-vous au site internet de l'OCFS depuis n'importe quel ordinateur bénéficiant d'un accès à internet à l'adresse suivante : <https://sbp.ocfs.ny.gov/nyepay/>. Suivez les instructions à l'écran et saisissez vos nouvelles coordonnées bancaires.

Si vous n'avez pas accès à un ordinateur bénéficiant d'une connexion internet, vous pouvez demander un formulaire d'inscription au virement automatique pour les subventions d'adoption en appelant le 1 (877) 437 7855. Un formulaire d'inscription vous sera envoyé par la poste. Vous devez dûment remplir le formulaire avec vos coordonnées bancaires mises à jour et le retourner avec une copie d'un chèque annulé qui indique votre nouvel acheminement bancaire et les nouvelles informations bancaires des comptes courants.

Puis-je utiliser un compte d'épargne pour mon virement automatique ?

Non.

Le système actuel est configuré seulement pour les comptes courants. Une fois votre subvention virée sur votre compte courant, vous pouvez transférer l'argent sur votre compte d'épargne.

[\[top\]](#)

Questions sur les cartes de débit

Comment dois-je sélectionner l'option de carte de débit ?

Connectez-vous au site NYEPAY à <https://sbp.ocfs.ny.gov/nyepay/> et sélectionnez l'option de carte de débit.

Si vous ne vous inscrivez pas au virement automatique, vous serez automatiquement inscrit(e) avec l'option de carte de débit. Veuillez noter que la période d'inscription du choix de paiement dure trois semaines, ce qui signifie que si aucun choix de paiement n'est effectué pendant la période d'inscription, le

système NYEPAY utilisera par défaut l'option de carte de débit. Il est important de faire un choix de paiement le plus tôt possible pour recevoir vos prestations en temps opportun.

Comment vais-je recevoir ma carte de débit ?

Votre carte de débit vous parviendra par la poste environ 7 à 10 jours ouvrés après votre inscription au programme. Votre carte de débit Key sera rouge. Veuillez surveiller votre courrier et veiller à ne pas jeter la carte, même si vous vous êtes inscrit(e) au virement automatique.

Lorsque vous recevez votre carte, appelez rapidement le service client de KeyBank au 866 295 2955 pour l'activer.

Combien de cartes de débit seront émises par foyer ?

Il ne sera pas émis plus de deux (2) cartes par foyer. Il y aura un titulaire de compte principal, et si les paiements ont été approuvés pour plus d'une personne, il peut y avoir un autre titulaire de compte. Chaque carte devra être activée individuellement dès sa réception.

Dois-je activer une carte de débit pour pouvoir l'utiliser ?

Oui.

Une fois que vous avez reçu la carte de débit par la poste, vous devez appeler le service client de KeyBank au numéro gratuit qui figure au dos de la carte pour activer votre compte.

Dans le cadre du processus d'activation, vous serez invité(e) à créer un code PIN à quatre chiffres. Votre code PIN est un nombre à quatre chiffres que vous devrez saisir sur le clavier des guichets automatiques et des points de vente. Avant de sélectionner votre code PIN, vous devrez valider votre date de naissance et le code de sécurité à trois chiffres qui figure au dos de votre carte (à droite du panneau de signature).

Une fois votre carte activée, vous pouvez accéder aux informations sur le solde sur le système téléphonique automatisé ou sur le site internet réservé aux titulaires de cartes KeyBank www.key2benefits.com.

Puis-je accéder aux informations sur ma carte de débit en ligne ?

Oui.

Une fois que vous avez activé votre carte, vous pouvez utiliser le site internet réservé aux titulaires de cartes KeyBank pour accéder au solde et aux antécédents de transactions, modifier le code PIN, demander des relevés sur papier, payer des factures et transférer des fonds sur votre compte bancaire personnel. Pour accéder au site, consultez le site www.key2benefits.com.

La première fois que vous vous connecterez au système, vous devrez utiliser le numéro à 16 chiffres qui figure au dos de votre carte et le code PIN à quatre chiffres que vous avez choisi lors de l'activation. Une fois connecté, vous sélectionnerez un identifiant utilisateur et un mot de passe pour les futures connexions. Il vous sera également demandé de sélectionner trois questions de sécurité. Sélectionnez les questions de votre choix et fournissez les réponses.

Que dois-je faire si je perds ma carte de débit ?

Si votre carte de débit est perdue, volée ou endommagée, appelez le service client de KeyBank au 1 866 295 2955. Une nouvelle carte vous sera envoyée par la poste.

La banque propose une carte de remplacement gratuite au cours de chaque année civile. Les cartes de remplacement supplémentaires coûteront 5,00 \$ par carte et arriveront sous sept à dix jours ouvrés. Si vous choisissez de recevoir votre carte de remplacement le lendemain, des frais de 15,00 \$ seront facturés pour ce service.

Et si ma carte de débit ne fonctionne pas ?

Si votre carte de débit ne fonctionne pas, veuillez vous assurer que vous avez activé la carte et qu'il y a un solde disponible sur le compte.

Si un guichet automatique n'accepte pas votre carte, essayez-en un autre. Il est possible que le premier guichet automatique soit hors service ou ne fasse pas partie du réseau qui accepte la carte.

Si la carte ne fonctionne toujours pas, appelez le service client de KeyBank au 1 866 295 2955 pour obtenir de l'aide.

Comment dois-je faire pour savoir le solde de ma carte de débit ?

Le Département local des services sociaux du district vous informera du montant de votre subvention lorsque votre accord de subvention sera approuvé. C'est ce montant qui sera crédité sur votre compte chaque mois. Vous serez également informé(e) par le Département local des services sociaux du district de toute modification apportée à ce montant. Vous pouvez accéder à votre relevé de versement mensuel en vous connectant à <https://sbp.ocfs.ny.gov/nyepay/>. Une fois que vous commencez à utiliser la carte de débit, vous disposez de plusieurs méthodes pour connaître le solde de votre compte. Vous pouvez vous connecter au site internet sûr et sécurisé de KeyBank www.key2benefits.com ou appeler le service client de KeyBank au 1 866 295 2955. Appeler le service client de KeyBank ou utiliser le site internet en ligne est toujours gratuit. Vous pouvez également obtenir gratuitement le solde de votre compte à n'importe quel guichet automatique. Vous aurez besoin de votre code PIN pour accéder aux informations de votre compte.

Combien d'argent puis-je retirer d'un guichet automatique ?

Pour votre sécurité, la carte de débit a une limite de retrait quotidienne en guichet automatique de 1 500 \$. Le guichet automatique que vous utilisez peut également avoir une limite quant au montant que vous pouvez retirer en une seule transaction.

Les retraits aux guichets automatiques de KeyBank ou d'Allpoint sont toujours gratuits. Vous pouvez utiliser les guichets automatiques d'autres banques ; cependant, vous serez facturé(e) 1,50 \$ par transaction. Le propriétaire du guichet automatique peut également appliquer des frais supplémentaires en plus des frais de transaction. Pour éviter les frais, soyez attentif(ve) aux guichets automatiques que vous utilisez.

Vous pouvez également demander des espèces au guichetier de n'importe quelle banque affichant le logo Mastercard. Dites simplement au guichetier combien d'argent vous souhaitez retirer et remettez-lui votre carte de débit. Le guichetier peut également demander que vous présentiez une pièce d'identité avec photo. La limite quotidienne pour ce type de transaction s'élève à 7 000 \$. Rappelons encore que si vous prévoyez de retirer votre solde mensuel en une seule fois, une carte de débit n'est peut-être pas votre meilleure option. Dans ce

cas, l'option de virement automatique constitue probablement le meilleur choix pour répondre aux besoins de votre famille.

Et si j'oublie mon code PIN ?

Si vous oubliez le code PIN de votre carte de débit, appelez le service client de KeyBank au 1 866 295 2955 pour en sélectionner un nouveau. Vous devez choisir des nombres faciles à mémoriser pour vous, mais difficiles à deviner pour les autres.

Que dois-je faire si je saisis un code PIN incorrect ?

Si vous avez du mal à vous souvenir du code PIN de votre carte de débit, **n'essayez pas** de le deviner en le saisissant sur un terminal de point de vente ou un guichet automatique. Si vous saisissez un code PIN incorrect, vous avez deux autres chances de saisir le bon numéro. Si, au troisième essai, vous ne saisissez toujours pas le code PIN correct de la carte de débit, vous devez appeler le service client de KeyBank au 1 866 295 2955 pour obtenir de l'aide.

Y a-t-il une limite au nombre d'achats que je peux effectuer chaque mois ?

L'un des avantages de la carte de débit est que vous pouvez effectuer un nombre illimité d'achats en point de vente par mois, jusqu'à concurrence du solde de votre compte de carte. Vous pouvez continuer à utiliser la carte tant qu'il y a suffisamment de fonds sur le compte pour couvrir le montant de l'achat. Il est important de suivre l'évolution de votre solde.

Que se passe-t-il si j'essaie de faire un achat et que les fonds sont insuffisants sur mon compte ?

Si vous essayez d'effectuer un achat dans un point de vente et que les fonds sur votre compte sont insuffisants pour couvrir l'achat, celui-ci sera refusé.

Si le solde de mon compte est inférieur à 20 \$, comment dois-je faire un retrait puisque les guichets automatiques ne fonctionnent que par tranches de 20 \$?

Si le solde de mon compte est inférieur à 20 \$, vous pouvez vous rendre au guichet de n'importe quelle banque affichant le logo Mastercard pour retirer le

solde de votre compte en espèces. Vous pouvez également dépenser ces fonds dans n'importe quel point de vente qui accepte Mastercard.

Ne jetez pas votre carte si les fonds sont épuisés. Si vous recevez une prestation tous les mois, votre prochain paiement mensuel sera enregistré sur la carte à la date de paiement normalement prévue.

Que se passe-t-il si ma carte de débit présente un solde à la fin du mois ?

Si votre compte de carte de débit présente un solde à la fin du mois, il reste disponible lorsque le paiement du mois suivant est effectué. Le solde présent sur la carte de débit n'expire pas.

Que dois-je faire si je ne reçois plus de paiements ? Que dois-je faire de la carte de débit ?

Votre carte de débit est valide pendant trois (3) ans. Même si vous ne recevez plus de paiements mensuels, vous devez conserver la carte de débit dans un endroit sûr tant que votre compte présente un solde. Une fois que le solde de la carte a été épuisé et que vous ne recevez plus de paiements mensuels, vous pouvez la supprimer en la coupant à l'aide d'une paire de ciseaux ou en la mettant dans une déchiqueteuse de documents conçue pour détruire des cartes de crédit en plastique.

La carte de débit présente-t-elle une date d'expiration ? Que se passe-t-il quand la carte expire ?

Votre carte de débit est valable trois (3) ans. KeyBank envoie à tous les titulaires de carte actifs une nouvelle carte de débit tous les trois ans avant la date d'expiration. La date d'expiration est imprimée au dos de la carte de débit. Si vous ne recevez plus de mensualités, vous ne recevrez pas de nouvelle carte à l'issue de la période d'expiration.

Si vous continuez à recevoir des paiements, mais que vous ne recevez pas de nouvelle carte de débit avant la date d'expiration, veuillez appeler le service client de KeyBank au 1 866 295 2955. Dès réception d'une nouvelle carte de débit, vous devrez l'activer en suivant les instructions qui l'accompagnent avant de l'utiliser.

[\[top\]](#)

Questions sur les frais d'utilisation de la carte de débit

Y a-t-il des frais pour activer la carte de débit ?

Non.

Il n'y a pas de frais pour activer votre carte de débit.

L'utilisation de la carte de débit est-elle payante ?

Vous pouvez utiliser votre carte de débit pour effectuer **gratuitement** des achats chez les commerçants qui acceptent les cartes de débit Mastercard ou les transactions par carte de débit en saisissant un code PIN. Certains commerçants, comme les épiceries, vous permettent d'obtenir une remise en argent avec votre achat en saisissant un code PIN. Renseignez-vous auprès du caissier sur la politique du commerçant en matière de remise en argent avant de commencer votre transaction.

Vous pouvez également utiliser votre carte de débit pour retirer de l'argent, gratuitement, dans plus de 46 000 guichets automatiques KeyBank et Allpoint aux États-Unis. Vous pouvez utiliser les guichets automatiques d'autres banques ; cependant, vous serez facturé(e) 1,50 \$ par transaction. Le propriétaire du guichet automatique peut également appliquer des frais supplémentaires en plus des frais de transaction. Le montant de ces frais pouvant varier, vérifiez votre relevé de solde et planifiez.

Pour éviter les frais, soyez attentif(ve) aux guichets automatiques que vous utilisez. Pour plus de détails, veuillez vous reporter au barème des frais de la carte de débit de KeyBank inclus avec votre carte de débit.

Comment dois-je faire pour accéder à mon argent sans payer de frais ?

Aucun frais n'est associé à l'utilisation de votre carte de débit pour les transactions en point de vente en saisissant un code PIN ou une signature. De nombreux commerçants offrent la possibilité de recevoir une remise en argent pour un achat en point de vente effectué en saisissant un code PIN. Recherchez les commerçants affichant le logo Mastercard et renseignez-vous sur leur politique de remise en argent.

N'oubliez pas que si vous choisissez d'utiliser un guichet automatique n'appartenant pas à KeyBank ou à Allpoint, vous serez facturé(e) 1,50 \$, en plus de tous frais supplémentaires appliqués par le propriétaire du guichet automatique. KeyBank et Allpoint ne vous factureront jamais de frais pour l'utilisation de leurs guichets automatiques. Pour trouver un guichet automatique près de chez vous, utilisez les localisateurs de guichets automatiques suivants :

- www.key.com/locator
- www.allpointnetwork.com

Il est important de suivre l'évolution du solde de votre compte afin que les transactions ne soient pas refusées en cas de solde insuffisant. Pour ce faire, connectez-vous au site internet sécurisé de KeyBank à l'adresse www.key2benefits.com, en appelant le service client de KeyBank au 1 866 295 2955, ou à partir de n'importe quel guichet automatique. Ce service est toujours gratuit.

Quelle est la différence entre les frais de transaction et les frais supplémentaires ?

Des frais de transaction sont imposés par l'émetteur de la carte, KeyBank. La liste des frais de transaction sera incluse avec votre carte. Veuillez conserver ce tableau des frais en guise de référence. La liste des frais sera mise à votre disposition avant que vous ne choisissiez l'option carte de débit. Par exemple, KeyBank facture 1,50 \$ chaque fois que vous utilisez un guichet automatique n'appartenant pas à KeyBank ou à Allpoint.

Les frais supplémentaires sont des frais appliqués par le propriétaire du guichet automatique. Les montants des frais supplémentaires varient selon les guichets automatiques. Vous n'aurez jamais à payer de frais supplémentaires lorsque vous utiliserez un guichet automatique KeyBank ou Allpoint.

Dois-je payer des frais supplémentaires au guichet automatique ?

Cela dépend de la façon dont vous choisissez d'accéder à vos fonds.

KeyBank s'est associé au réseau de guichets automatiques Allpoint, ce qui signifie que vous pouvez utiliser gratuitement votre carte de débit dans plus de 46 000 guichets automatiques dans tout le pays.

Vous pouvez utiliser les guichets automatiques d'autres banques ; cependant, vous serez facturé(e) 1,50 \$ par transaction. Le propriétaire du guichet automatique peut également appliquer des frais supplémentaires en plus des frais de transaction. La plupart des propriétaires de guichets automatiques appliquant des frais supplémentaires, veillez à suivre l'évolution de votre solde. Si vous utilisez un guichet automatique qui applique des frais supplémentaires, vous êtes responsable de ces frais.

Veillez noter qu'aux guichets automatiques Allpoint, vous devez appuyer sur « OUI » pour accepter les frais supplémentaires et procéder à votre transaction. Ces frais ne vous seront pas facturés et ne seront pas déduits de votre compte. Vous pouvez le vérifier sur votre reçu de transaction de guichet automatique.

Si vous utilisez votre carte de débit pour retirer de l'argent plusieurs fois par mois, un virement automatique peut être votre meilleure option.

L'utilisation d'un guichet automatique non KeyBank est-elle payante ?

Oui. Vous êtes facturé(e) 1,50 \$ par transaction lorsque vous utilisez un guichet automatique n'appartenant pas à KeyBank ou à Allpoint. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués par le propriétaire du guichet automatique.

À combien de retraits gratuits aux guichets automatiques ai-je droit par mois ?

Vous bénéficiez d'un accès illimité aux transactions de guichet automatique KeyBank et Allpoint. Si vous utilisez ces machines, vous ne paierez pas de frais. Si vous utilisez un guichet automatique appartenant à une autre banque, vous serez facturé(e) 1,50 \$ par transaction. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués par le propriétaire du guichet automatique.

Dois-je payer des frais si j'utilise un guichet automatique en dehors des États-Unis ?

Des frais de transaction de 3,00 \$ sont facturés pour chaque retrait d'espèces effectué aux guichets automatiques en dehors des États-Unis, ainsi que des frais de conversion de devise de 3 %.

Des frais me sont-ils facturés pour consulter le solde de mon compte ?

Non.

Aucuns frais ne sont jamais appliqués pour consulter son solde par le biais de l'assistance client KeyBank, www.key2benefits.com ou d'un guichet automatique.

Des frais me sont-ils facturés en cas de retrait d'espèces auprès d'un guichetier de banque ?

Non.

Aucuns frais ne sont jamais appliqués si vous vous adressez à un guichetier dans une banque qui affiche le logo Mastercard pour retirer des espèces de votre compte de carte de débit.

Des frais me sont-ils facturés pour obtenir mon paiement sous forme de chèque auprès d'un guichetier ?

En règle générale, les banques ne donnent pas de chèques sur les retraits de compte de carte de débit. Le guichetier de banque remet des espèces. Cependant, si vous avez besoin d'un chèque, vous pouvez demander au guichetier d'émettre un chèque certifié. Les frais pour l'émission d'un chèque peuvent varier selon la banque. Renseignez-vous avant d'effectuer la transaction.

Des frais sont-ils facturés dans les points de vente ?

Non.

Vous pouvez utiliser gratuitement votre carte de débit pour effectuer des achats chez n'importe quel commerçant affichant le logo Mastercard.

Des frais sont-ils appliqués en cas de remise en argent dans un terminal de point de vente ?

De nombreux commerçants proposent des transactions au point de vente avec remise en argent gratuite ; cependant, cela dépend du type d'accord que le commerçant a avec sa banque. Il peut y avoir des frais pour obtenir une remise en argent. Pensez à vous renseigner sur les frais éventuels avant de procéder à la transaction.

Des frais sont-ils facturés si ma carte de débit est refusée pour solde insuffisant ?

Non.

Aucuns frais ne sont appliqués pour les refus dus à un solde insuffisant ; cependant, il est recommandé de suivre l'évolution du solde de votre compte à tout moment.

Où puis-je obtenir la liste complète des frais ?

Vous pouvez consulter la liste complète des frais dans les documents qui accompagnent votre carte ou en accédant à <https://ocfs.ny.gov/electronicpayments/> et en cliquant sur le lien vers les frais de carte de débit.

[\[top\]](#)

Où puis-je utiliser ma carte de débit ?

Où puis-je utiliser ma carte de débit ?

Vous pouvez utiliser gratuitement votre carte de débit pour retirer de l'argent dans plus de 46 000 guichets automatiques KeyBank et Allpoint aux États-Unis.

Pour trouver un guichet automatique près de chez vous, utilisez les localisateurs de guichets automatiques inclus dans les supports de formation qui accompagne votre carte.

- www.key.com/locator
- www.allpointnetwork.com

Vous pouvez également vous connecter à www.key2benefits.com/NYOCFS pour accéder aux liens en ligne.

Vous pouvez également utiliser votre carte de débit pour retirer de l'argent au guichet de n'importe quelle banque affichant le logo Mastercard. Mastercard est également accepté dans des milliers d'endroits où vous pouvez effectuer des achats et parfois obtenir une remise en argent avec votre achat (en cas de saisie d'un code PIN). Le montant de la remise en argent autorisée peut varier d'un commerçant à l'autre, tout comme les frais qu'il peut facturer. Pensez à demander au commerçant les frais de carte de débit avant de commencer votre transaction.

Puis-je recevoir mes paiements en espèces ou par chèque auprès d'un guichetier de banque ?

Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle banque affichant le logo Mastercard et recevoir votre subvention en espèces ou sous forme de chèque. Des frais peuvent être facturés par la banque lors de la demande de fonds sous forme de chèque. Le logo Mastercard garantit que vous pouvez retirer des fonds de votre compte.

Si vous envisagez de retirer la totalité de vos fonds en espèces chaque mois, la carte de débit n'est pas l'option recommandée pour vous. Un virement automatique est dans ce cas la meilleure option.

Puis-je utiliser ma carte dans n'importe quelle banque, ou faut-il que ce soit un établissement KeyBank ?

Vous pouvez retirer de l'argent au guichet de n'importe quelle banque affichant le logo Mastercard. Si vous vous rendez dans un établissement KeyBank, aucuns frais ne seront facturés, quel que soit le type de transaction. Présentez la carte de débit au guichetier et renseignez-vous sur les frais avant de sélectionner votre transaction.

Puis-je obtenir une remise en argent dans un point de vente ?

Certains commerçants vous permettront de recevoir une remise en argent avec votre achat lors de la saisie d'un code PIN. C'est, par exemple, le cas de la plupart des épiceries. Cependant, la somme d'argent qu'ils autorisent et les frais facturés varient selon le commerce. Assurez-vous de demander au commerçant ou au caissier la politique appliquée avant d'effectuer votre transaction.

Que dois-je faire s'il n'y a pas d'agence KeyBank là où je vis ?

Votre carte de débit peut être utilisée dans les guichets automatiques KeyBank et Allpoint, ainsi que dans les commerces pour les transactions au point de vente qui peuvent accorder une remise en argent avec votre achat (en saisissant un code PIN).

S'il n'y a pas d'agence KeyBank près de chez vous, consultez le site www.allpointnetwork.com pour trouver le guichet automatique Allpoint le plus proche.

Vous pouvez également vous rendre dans n'importe quel établissement financier affichant le logo Mastercard pour retirer des fonds.

Quels réseaux de guichets automatiques acceptent la carte de débit ?

Les réseaux Cirrus et Accel acceptent tous la carte de débit. Les logos de ces réseaux sont affichés au guichet automatique. Vérifiez au dos de la carte de débit les logos correspondants.

Un guichet automatique Allpoint présente-t-il des avantages par rapport à un guichet automatique KeyBank ?

Pas nécessairement. KeyBank possède un réseau étendu de guichets automatiques dans l'État de New York ; cependant, dans certaines zones, les guichets automatiques Allpoint sont davantage présents. Les guichets automatiques Allpoint sont situés dans les points de vente de tout l'État, et non dans les banques. Selon votre emplacement, vous pouvez avoir un meilleur accès aux guichets automatiques Allpoint.